

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-119

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES, FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES

DÉLIBÉRATION : 2022-119
SERVICE : DIRECTION DU PATRIMOINE

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES, FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ÉLECTRICITÉ ET GAZ ET SERVICES ASSOCIÉS – LANCEMENT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS POUR LA CONCLUSION D'ACCORDS-CADRES

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Dans le cadre du groupement de commandes concernant l'achat d'électricité, de gaz et de services associées, il est proposé de lancer la consultation correspondante.

Nantes Métropole, désignée coordonnateur de ce groupement, a pour rôle principal de mutualiser pour les comptes des membres du groupement la passation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres et des marchés subséquents. A l'issue de la phase de notification, chaque membre demeure responsable de l'exécution des contrats. A ce titre, il décide notamment librement de l'ouverture ou de la fermeture des points de livraison.

La Commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

Pour ce qui concerne l'électricité, les besoins propres de la commune de Saint-Herblain représentent un volume annuel de 4 900 MWh, soit un montant annuel estimatif de 1 315 000 € TTC.

Pour ce qui concerne le gaz, les besoins propres de la commune de Saint-Herblain représentent un volume annuel de 5 300 MWh, soit un montant annuel estimatif de 960 000 € TTC.

Compte tenu des fortes tensions actuelles sur les marchés de l'énergie, les montants ci-dessus sont très incertains.

Afin d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans l'acte d'achat, l'accord-cadre offrira la possibilité à chacun des membres du groupement de commandes d'acheter de l'électricité et/ou du gaz d'origine renouvelable.

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, Nantes Métropole lancera des accords-cadres, pour les besoins en électricité et les besoins en gaz, permettant de référencer des fournisseurs, qui seront mis en concurrence régulièrement pour l'attribution de marchés subséquents.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Nantes Métropole coordonnateur du groupement de commandes relatif à la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz et des services associés à signer, pour le compte de la commune de Saint-Herblain, les accords-cadres correspondants ainsi que les marchés subséquents faisant suite aux accords-cadres,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022